

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation : 22/01/2021

ORDRE DU JOUR

- Travaux chœur de l'église lot 1 et 2, annulation du lot 3,
- Programme de travaux ONF 2021,
- convention SPA 2021 à 2025,
- renouvellement des protocoles d'accord pour fermages,
- renouvellement bail à ferme,
- STEP fin de contrat avec la GAEC,
- STEP devis de réparation,
- Eau mise en conformité compteurs selon règlement,
- devis ajout de compteurs,
- devis nettoyage rues et caniveaux,
- Questions diverses.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement convention CDG médecine préventive

L'an deux mille vingt et un, le 29 janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de Lavigney, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel salle des fêtes depuis la COVID, sous la présidence de Madame Brigitte DELHIER, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Brigitte DELHIER Alice GARNY, Jessica KEDZIERSKI, Florian BLEUSE, Cédric DELAITRE, Jérémie, DELHIER, Luc DUPRIEZ, Jacques MOREY, Mickael MUNIER, Sébastien VITTE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, Madame Jessica KEDZIERSKI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2021-01 : TRAVAUX CHŒUR DE L'ÉGLISE LOT 1 ET 2, ANNULATION DU LOT 3 – MODIFIE LA DELIBERATION 2020-42

Le Maire informe le Conseil municipal des informations reçues par la DRAC : pour les lots 1 et 2 la DRAC autorise le démarrage des travaux, par contre pour le lot 3, la société qui avait été retenue ne serait pas agréée pour ce travail. Donc lot infructueux.

La peinture sur toile n'est pas détériorée en soi, Mme le Maire avait proposé de l'inclure dans les travaux de rénovation du chœur de l'église, pour que cela fasse tout un ensemble, mais aux vues des difficultés pour trouver une société adéquate et que cela bloque l'avancée des démarches et travaux pour le lot 1 et 2, car il faudrait renouveler l'appel d'offre uniquement pour ce lot. Mme le Maire propose d'annuler le lot 3, sa rénovation sera revue éventuellement selon les dégâts du temps.

D'autre part la DRAC avait demandé une étude de polychromie pour dater les boiseries et les couches de peinture. La société NONOTTE présente un devis de 4 930€ HT.

Rappel des lots retenus :

LOT N° 1 – Staffs, plâtrerie, peinture, dorures
Atelier Roland NONOTTE RONOPEINT : H.T. 75 593.00 €

LOT N° 2 - Menuiseries intérieures bois
ADECO H.T. 29 772.10 €

Pour informations prix total des travaux :

Devis de sondages (polychromie)	HT	4 930.00 €
Honoraires architecte 10%	HT	10 537.00 €
Total H.T. des travaux		120 832.10 €
TVA 20%		24 166.42 €
TOTAL T.T.C. des travaux		144 998.52 €

Pour les dossiers de subvention, Mme le Maire présente un nouveau tableau de répartition des travaux, en englobant les honoraires d'architecte et le devis de M. NONOTTE pour le sondage, (demandé par la DRAC) au prorata. Voir annexe 1.
Propose un nouveau plan de financement annexe 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

DECIDE d'annuler le lot 3

DECIDE de réaliser les travaux chœur de l'église

ACCEPTE le devis des sondages

AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions

Les restes à réaliser ont été effectués pour subvenir au paiement et seront inscrits au BP 2021.

Pour 10
Contre 0

2021-02 : DEVIS DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE 2021.

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de travaux en forêt communal n° DEC-21-842056-00411307/14035, établi par l'ONF, pour l'exercice 2021, s'élevant à :

- fonctionnement	1 811.00 € HT
- investissement	10 333.65 € HT

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le devis de travaux, pour les montants ci-dessus énoncés,
- **AUTORISE** le maire à signer le devis de travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

2021-03 : VENTE EN BLOC DES PEUPLIERS PARCELLE 48

Madame le Maire expose la vente en bloc de peupliers sur la parcelle 48.
Lors de la réunion commission bois, le garde ONF propose à Madame le Maire de rajouter à l'état d'assiette 2021 prise en délibération 2020-38 du 20 novembre 2020, la vente en bloc des peupliers parcelle 48 car ils sont déperissant et il est temps de les couper.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition

Pour 10
Contre 0

2021-04 : CONVENTION SPA 2021 A 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention triennale signée avec la SPA « refuge Saint Adrien » de Gray est arrivée à échéance le 31 décembre 2017 et qu'il y a lieu de la renouveler, conformément aux articles L.211-22, L211-23, L211-24, L214-6 DU Code Rural et de la CRPM concernant la divagation des animaux sur leur commune ; la commune de Lavigney n'ayant pas de fourrière municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de renouveler la convention de fourrière triennale avec la SPA « refuge Saint Adrien » de Gray, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **DECIDE** de verser une participation annuelle de 1 € par habitant soit 119 € (population légale au 1^{er} janvier 2021 : 119 habitants) ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

Pour 10
Contre 0

2021-05 : RENOUELEMENT PROTOCOLE D'ACCORD POUR FERMAGES PARCELLE ZK31

Madame le Maire informe le conseil municipal que le protocole d'accord signé avec METRIS Cyrille, agriculteur à La Roche Morey, est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Parcelle ZK31 « de sous la montée » territoire de Lavigney de 50a, 2^{ème} catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE de reconduire un protocole d'accord avec effet au 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 9 ans.

AUTORISE le maire à signer le protocole d'accord avec le fermier

Pour 10
Contre 0

Objet : RENOUELEMENT BAIL A FERME

Après avoir relu le bail à ferme il est noté, qu'il est en tacite reconduction.
Point à l'ordre du jour annulé

Objet : STEP FIN DE CONTRAT AVEC LA GAEC

Jean-Bernard SÈUR de la GAEC Petit Pont avait fait le suivi de la STEP, il est venu en Mairie, pour annoncer son désir d'arrêter. Pour des raisons personnelles et professionnelles.

Le premier adjoint Cédric DELAITRE, a accepté de prendre la relève de façon bénévole. Il refuse une indemnité supplémentaire pour le travail qu'il va effectuer.

Le conseil municipal en prend note.

2021-06 : STEP DEVIS DE REPARATION

Le Maire informe le conseil municipal du rapport d'Ingenierie70 sur des travaux à effectuer sur la STEP.

Des devis ont été demandés, deux ont été reçues à ce jour, l'entreprise SOMETAL sollicitée plusieurs fois n'a pas donné de réponse :

- SAS F2C métal	4 880.00€ HT	5 856.00€ TTC
- METALLERIE DU VAL DE SAONE	6 970.00€ HT	8 364.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

DECIDE de choisir SAS FC2 métal
AUTORISE le maire à signer le devis de travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

Pour 10
Contre 0

2021-07 : EAU MISE EN CONFORMITE COMPTEURS SELON REGLEMENT ET DEVIS

Madame le Maire a ressorti le règlement de l'eau pour une petite mise au point.
Ce règlement stipule :

- 1 compteur par maison ou par foyer,
- Les compteurs doivent être posés au plus près de la limite de propriété.

Pour certains, il est nécessaire de faire une mise en conformité.

La société DELAITRE qui a le contrat de maintenance propose un devis de 2 814.50€ HT, pour la pose de 3 compteurs en limite de propriété (sur le territoire communal)

M. DELAITRE Cédric s'abstient pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité ou à la majorité

ACCEPTE le devis

AUTORISE le maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

Pour 9

Abstention 1

Contre 0

2021-08 : DEVIS NETTOYAGE RUES ET CANIVEAUX

Madame le Maire informe avoir reçu comme chaque année le devis de la société VITRERIE CLAIRE, pour le nettoyage des rues et caniveaux deux fois dans l'année, le forfait est de 658€ HT par passage, avec possibilité d'option pour le nettoyage des regards

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

D'ACCEPTER le devis

AUTORISE le maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

Pour 10

Contre 0

2021-09 : RENOUVELLEMENT ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAONE

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1,
- **Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.**

Le Maire expose :

- ⇒ Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive,
- ⇒ Le Centre de gestion de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner,
- ⇒ Que la convention avec le Centre de gestion de la Haute-Saône devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité.

DECIDE d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Questions diverses :

- Monsieur Jacques MOREY a fait un petit compte-rendu de la réunion de la charte forestière auquel il a assisté à la communauté de communes. Il a fait part de son désir de rejoindre la commission de travail de la charte forestière.
- Une question a été soulevée, lors des travaux de trottoirs rue aux Moines, serait-il possible, d'enfouir la ligne électrique. Des renseignements sur la faisabilité seront pris auprès du SIED.
- La mairie a reçu par mail, une demande de donation de chênes pour la reconstruction de Notre Dame de Paris, le délai de réponse, de coupes etc... étant très court, le conseil municipal a voté contre (pour 2, abstention 1, contre 7)
- Problème des sapins dépérissant et dangereux de la STEP
Madame le Maire a déjà évoqué ce problème avec le garde l'année dernière, il faut trouver quelqu'un pour les abattre. Madame le Maire, se renseigne.
- Le règlement de date de 1990, certains articles ne sont plus d'actualité, le règlement sera mis à jour.

Le maire Brigitte DELHIER

